

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mai 1875.

LA SÉANCE D'HIER.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside. Le procès-verbal de la séance de mardi ne donnant lieu à aucune observation, l'Assemblée aborde immédiatement la discussion de la proposition relative aux caisses d'épargne et de prévoyance.

M. Wolowski dépose l'amendement suivant :

« Paragraphe additionnel à ajouter à l'article 2 :

« Toutefois, par exception, dans les caisses d'épargne de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Chartres, Toulouse, Saint-Etienne et Rouen, le montant d'un livret pourra s'élever jusqu'à 3,000 francs, et à partir de ce point, par les intérêts accumulés, jusqu'à 3,500 francs. La somme principale de 3,000 pourra être versée en une seule fois. »

La commission a adopté ce paragraphe additionnel.

M. Wolowski développe un amendement au milieu de l'inattention générale.

M. Feray, qui lui succède, demande l'augmentation du nombre des succursales des caisses d'épargne. L'article 4<sup>er</sup> du projet de la commission, mis aux voix, est adopté.

Deux amendements sont déposés sur l'article 2, l'un par M. Bienvenu, l'autre par M. Wolowski.

M. Tesserenc de Bort, ancien ministre, monte à la tribune et se livre à des considérations générales sur l'origine de la création des caisses d'épargne ; il en fait l'histoire et démontre l'utilité et les avantages qui résultent de cette institution, et ajoute que la Chambre ne saurait se montrer trop favorable à son développement.

Le bruit des conversations particulières continuant, le président est obligé de rappeler l'Assemblée au silence.

M. Tesserenc de Bort poursuit son argumentation ; il demande que le gouvernement fournisse aux caisses d'épargne les moyens de traverser la crise financière qu'elles subissent à l'heure actuelle.

M. Clapier, rapporteur de la commission nommée pour examiner la proposition Courcelles, interrompt la discussion pour effectuer le dépôt de son rapport.

L'Assemblée décide que lecture en sera faite.

La commission, dit M. Clapier, a à examiner la question de savoir s'il fallait surseoir aux élections partielles ; l'unanimité de ces membres a été favorable à ces avis, par la perspective d'élections générales prochaines. (Mouvement.)

Etant donné un délai rapproché, on pourrait craindre qu'il n'y ait ni candidats ni électeurs. (Exclamations.)

La commission demande que le gouvernement rapporte les décrets convoquant les électeurs du Lot et du Cher. On ne peut prétexter que la loi ne doit pas avoir d'effet rétroactif ; le pays, dans sa souveraineté, peut demander, par l'organe de ses représentants, que cette mesure administrative soit rapportée.

Quant à l'élection de la Guadeloupe, elle suivra son cours à cause des délais de distance.

Le rapport conclut ainsi :

« A partir de ce jour jusqu'aux élections générales, il n'y aura plus d'élections partielles. »

M. Clapier demande le renvoi à demain de la discussion générale.

La Chambre décide que cette discussion sera mise en tête de l'ordre du jour de demain.

La discussion relative aux caisses d'épargne est reprise. (Agence américaine.)

Chronique générale.

La rentrée de la Chambre a eu lieu le plus tranquillement du monde.

Le pays est-il las des luttes parlementaires ? le dénouement prévu de la comédie politique qui va se jouer — la dissolution — enlève-t-il tout intérêt aux travaux de l'Assemblée ? Nous l'ignorons, mais on peut constater avec quelle indifférence le public assiste à cette nouvelle session. C'est à peine si la presse a annoncé son ouverture ; nul ne s'en est inquiété, et ce calme, cette indifférence de la nation contraste vivement avec les fébriles impatiences et les discussions préliminaires qui forçaient son attention les années précédentes.

Le maréchal de Mac-Mahon est arrivé mardi à Versailles par le train de 11 h. 25 pour présider le conseil des ministres.

Tous ces jours-ci, le conseil des ministres s'est occupé de l'attitude que garderait le gouvernement dans la discussion relative au choix de la forme du scrutin que l'Assemblée aura à adopter pour les élections générales.

A en croire certains officieux, le ministre serait décidé à faire du scrutin d'arrondissement une question de cabinet ; cela semble douteux.

M. Buffet, dès samedi, voulait que le conseil des ministres tranchât cette question ; mais le duc Decazes lui a fait observer qu'il y avait d'autres questions plus importantes à régler pour le moment.

Les membres de la réunion des Réservoirs ont tenu séance mardi sous la présidence de M. de Larcy.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Lefèvre-Pontalis, de Sugny, Giroux, de Cumont, de Béthune, de Larcy, Fournier, de Maillé, la réunion a décidé d'appuyer M. Buffet dans toutes les mesures conservatrices qu'il croira devoir prendre.

MM. de Saint-Pierre, Bernard-Dutreil, d'Uzès, Abbadié de Barrau, Vidal, de Réséguier, Carron assistaient aussi à la séance.

On dit que le gouvernement, ému des rapports que lui auraient faits des députés depuis leur retour de province, serait disposé à faire quelques modifications énergiques dans le personnel des maires et des préfets.

On disait, il y a un mois, que M. Léon Say avait déclaré qu'il était décidé à ne pas faire d'emprunt pour équilibrer le budget.

On assure aujourd'hui que le ministre

des finances a eu l'intention de faire un emprunt de 800 millions, mais qu'il a ajourné ce projet jusqu'à nouvel ordre pour des motifs sérieux.

Une dépêche adressée de Berlin au *Morning-Post* annonce qu'on prépare les modifications aux lois criminelles dans le sens des recommandations faites à la Belgique. On renouvellerait ensuite les représentations au cabinet belge.

L'incident prusso-belge n'est donc pas clos.

La *Correspondance universelle* transmet aux journaux la dépêche suivante datée de Berlin, 10 mai :

« On annonce officiellement dans les sphères politiques que l'entrevue des empereurs à Ems n'aura pas lieu. Généralement, on croit, en haut lieu, que l'empereur de Russie, par l'organe de son premier ministre, enverra aux puissances un *memorandum* portant une proposition d'un désarmement général des nations.

De son côté, l'Allemagne appuiera fortement, par l'organe de ses représentants à l'étranger, la proposition de l'empereur de Russie. »

Nous reproduisons cette nouvelle sous toute réserve, nous bornant à faire observer qu'une proposition de désarmement, ainsi formulée, serait absolument contraire aux intérêts de la France, qui se trouverait sacrifiée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, célébrant l'arrivée de l'empereur de Russie, dit que le czar revient comme le meilleur ami de l'Allemagne, tel qu'il l'a été pendant une série d'années.

« C'est, ajoute ce journal, l'amitié sincère dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans la peine comme dans la joie, avec laquelle l'empereur Alexandre a suivi d'un œil sympathique et sans envie nos pénibles efforts, nos éclatantes victoires et notre développement national, qui nous le rend cher.

Quant au respect et à l'admiration qui lui sont dus pour sa sagesse et son énergie, nous les partageons avec tout le monde. Mais, pour le reste, c'est à nous, Allemands, seuls qu'il appartient de le revendiquer comme nôtre. L'ingratitude n'a jamais été le défaut du peuple allemand. »

Des négociations ont commencé samedi à Vienne au sujet d'une entrevue qu'auraient, dans l'intérêt de la paix, les trois empereurs. Toutefois, dans les régions officielles, on n'est pas certain qu'une politique d'intervention, où la Russie s'interposerait entre l'Allemagne et la France, n'entre pas dans les vues du czar.

On lit dans le *Nord* :

« L'entrevue de Berlin imposera silence, il faut l'espérer, aux rumeurs inquiétantes que certains journaux mettent une persistance déplorable à accueillir dans leurs colonnes. Une feuille parisienne et un journal de Londres sont allés jusqu'à mentionner une note menaçante qui aurait été adressée par l'Allemagne au gouverne-

ment français, relativement aux prétendus armements formidables de la France. Cette nouvelle n'a pas le sens commun ; la presse devrait apporter plus de soin à éviter d'alarmer inutilement le public par des bruits qui, quelque invraisemblables qu'ils soient, sont pris au sérieux par ceux qui ne se donnent pas la peine de réfléchir et de raisonner, et le nombre en est considérable.

Heureusement, nous le répétons, l'entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne donnera lieu à un nouveau courant d'idées qui rendra la besogne des alarmistes beaucoup plus difficile ; elle fera cesser ce pessimisme systématique contre lequel tous les esprits avisés s'efforcent de réagir, mais inutilement, depuis quelques semaines. L'importance que l'on attache partout à l'action pacificatrice de la Russie, et dont la conviction se manifeste aujourd'hui dans les journaux de tous les pays, aura une large part dans cet apaisement. »

Le conseil général de l'Hérault, composé en majorité de radicaux, ayant, dans sa dernière séance, ordonné une enquête sur l'élection conservatrice de M. Roussel par le canton de Gignac, M. Roussel n'hésita pas à donner sa démission et à se soumettre à une nouvelle épreuve. Les électeurs de Gignac, convoqués dimanche dernier, ont réélu M. Roussel à une très-forte majorité.

Il y a quelques jours, l'Université allemande de Strasbourg a célébré, par un banquet à l'hôtel d'Angleterre, la quatrième année de son existence. Un professeur, entre autres, a porté un toast aux étudiants de Gratz, et glorifié le courage qu'ils ont montré en insultant don Alphonse et sa femme.

Les journaux de Rouen publient *in extenso* le rapport lu par M. Letellier, au conseil municipal de cette ville, sur l'organisation des fêtes du centenaire de Boieldieu.

Les fêtes commenceront le dimanche 12 juin et dureront trois jours, jusqu'au 15.

Rouen tient à faire largement les choses. Tous les membres de sociétés chorales qui assisteront au centenaire auront les vivres et le couvert ; c'est-à-dire que la ville hébergera pendant trois jours plus de sept mille musiciens.

230 sociétés comprenant 7,090 exécutants se sont jusqu'à ce jour fait inscrire ; ce concours promet d'être le plus imposant que nous ayons jamais vu.

Le dimanche 12 aura lieu le défilé des sociétés, bannières en tête et par rang de division, l'exécution de la cantate de M. Ambroise Thomas devant la statue de Boieldieu, puis ensuite le concours.

Un discours du maire précédera la distribution des récompenses. Trois grands prix de 4,500 fr., dont un au moins sera prélevé sur les fonds votés par le conseil général, et distribué en son nom, trois autres prix de 500 fr. et environ 200 médailles seront remis aux lauréats.

A sept heures du soir, un banquet de cent cinquante couverts sera offert par le conseil municipal, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, aux autorités, aux membres du jury, aux rédacteurs de la presse française et étrangère, et aux notabilités venues à Rouen à l'occasion du concours.

Enfin, feu d'artifice et illuminations. Le lundi 13, exécution à la cathédrale de la messe composée, pour cette occasion, par M. Adrien Boieldieu, fils de l'illustre auteur de la *Dame blanche*.

A deux heures de l'après-midi, un carrousel sera donné au Champ-de-Mars, par les officiers du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

L'organisation de ce carrousel a été laissée tout entière à l'autorité militaire.

C'est le soir de cette journée que sera donnée, au théâtre des Arts, la représentation de gala. Cette cérémonie, pour laquelle on a fait appel aux sommités de l'art lyrique, se composera du *Nouveau Seigneur de village*, d'un ou deux actes de la *Dame blanche*, enfin, du second acte des *Deux nuits*, le tout joué par les principaux artistes de Paris. Des stances dues à M. Deschamps seront récitées par un des artistes de la Comédie-Française, lors du couronnement du buste de Boieldieu.

Le prix des places ne sera pas augmenté : on a même pensé à faire la gratuité, pour permettre aux plus pauvres d'y assister.

La Société des Régates a offert de donner, dans la soirée de lundi, une fête sur la Seine. La commission municipale lui a alloué une somme de 2,000 francs, qu'elle emploiera à se procurer des navires, à les garnir de lanternes et à y placer des musiciens.

Au même moment, des concerts seront donnés par les musiques militaires dans les jardins publics illuminés à giorno.

Le mardi 14, un grand festival sera donné dans la soirée, au bénéfice des pauvres.

La commission musicale a songé à profiter de la présence à Rouen d'un grand nombre d'artistes pour faire entendre une dernière fois la musique du maître. Elle a organisé, avec le concours des Sociétés philharmoniques de Rouen et du Havre, un concert auquel prendront part M<sup>mes</sup> Miollan-Carvalho et Brunet-Lafleur, M. Poultier, Bosquin, Caron et d'autres artistes.

## VOYAGE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Berlin, 11 mai.

L'empereur de Russie et l'empereur d'Allemagne ont assisté hier soir à la représentation du théâtre Wallner et sont allés ce matin, dans la même voiture, à la gare de Potsdam, d'où ils se sont rendus dans cette ville avec l'impératrice, les membres de la famille impériale et les princes mecklembourgeois. Une grande revue a eu lieu à onze heures à Potsdam, et les officiers du 1<sup>er</sup> régiment de la garde ont offert ensuite un déjeuner aux deux empereurs. Ce soir aura lieu une soirée à laquelle sont invitées 220 personnes parmi lesquelles figurent le prince de Bismarck et tous les ambassadeurs.

La revue passée à Potsdam en l'honneur de l'empereur Alexandre a été très-brillante. Les troupes présentaient un front de 5,000 hommes. Les deux empereurs, tous les princes et princesses, le grand-duc de Mecklembourg et les généraux de Moltke et Manteuffel ont assisté à la revue. L'empereur Guillaume était à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de la garde. Le czar commandait le régiment Alexandre. La foule a fait aux deux souverains un accueil enthousiaste.

Le prince Gortschakoff a été reçu cette après-midi par l'empereur.

Postdam, 11 mai, soir.

A la fin de la revue qui a eu lieu cette après-midi, l'empereur Alexandre s'est mis à la tête du régiment dont il est le chef honoraire et a fait présenter les armes à l'empereur Guillaume.

L'empereur d'Allemagne a serré alors avec émotion la main de son hôte, et les deux souverains se sont embrassés en présence des troupes et de la foule assemblée pour voir la revue.

Berlin, 12 mai, 10 h. 38, matin.

L'empereur Guillaume a reçu le prince de Gortschakoff.

La *Gazette de Woss* rapporte des propos tenus par le prince Gortschakoff et desquels il paraît ressortir que l'empereur de Russie voulant la paix, la tranquillité de l'Europe ne sera pas troublée.

## Etranger.

ALLEMAGNE.

Nous lisons dans l'Agence américaine :

Berlin, 10 mai.

L'événement du jour, l'arrivée de l'empereur Alexandre, avait mis sur pied la plus grande partie de la population non ouvrière de Berlin, surtout les femmes.

Quand j'ai vu passer l'empereur en uniforme de colonel russe, se rendant à la gare, je me suis hâté de monter en voiture pour suivre Sa Majesté de près, et j'ai pu voir que toutes les rues par lesquelles passait la voiture impériale étaient pavées et remplies de spectateurs qui formaient la haie.

Il n'était permis de s'approcher de la gare de l'Est qu'avec une carte spéciale. A l'heure fixée d'avance, le train impérial est entré en gare. La musique des fusiliers du roi entonna l'hymne russe, le czar Alexandre, dans l'uniforme de son régiment prussien, quitta le wagon-salon pour embrasser l'empereur Guillaume et le prince impérial d'Allemagne.

Tous les princes de la maison royale de Prusse étaient présents, vêtus des uniformes des régiments russes dont ils sont les chefs ; on remarquait aussi le prince héritier de Wurtemberg dans son uniforme de hussards rouges prussiens qu'il quittera bientôt pour voyager en habit bourgeois et pour retourner ensuite dans son pays.

L'empereur de Russie passa en revue la compagnie d'honneur et se rendit avec l'empereur au palais impérial, où l'impératrice Augusta, entourée des princesses, attendait l'hôte impérial, son neveu.

De là, les deux empereurs se sont rendus à l'ambassade russe, devant laquelle une compagnie des grenadiers d'Alexandre fut passée en revue. Partout la population a salué avec empressement les deux souverains, qui sont tous deux très-populaires à Berlin.

A cinq heures, leurs Majestés et la famille royale se sont réunies à la table de famille au palais de l'empereur. Demain il y aura grande parade à Potsdam et encore dîner de famille. Ce soir, les deux empereurs se rendront à l'invitation des officiers de la garde d'assister à leur banquet.

La *Presse*, journal ministériel de Vienne, apprécie comme suit l'entrevue des deux empereurs à Berlin :

« On sait que les relations personnelles » entre l'empereur Guillaume et le czar » Alexandre n'ont pas cessé d'être éminem- » ment cordiales ; cependant, dans l'opi- » nion publique en Russie on a pu observer » dernièrement un courant peu favorable à » l'Allemagne et même dans les sphères les » plus élevées de la société russe ; on pa- » rait disposé à donner un appui puissant » aux tendances anti-allemandes. On n'y » pardonne guère à l'Allemagne ses grands » succès politiques et on regarde avec envie » la résurrection du nouvel empire.

« La Prusse, devenue l'Allemagne, com- » mence à être une amie incommode pour » la Russie parce qu'on s'attend de sa part » à de grandes prétentions. C'est peut-être » pour réagir contre ces mauvaises disposi- » tions et pour les remplacer par les anciens » sentiments de cordialité qu'on a donné » une si grande importance à la visite du » czar. »

ESPAGNE.

Le jour de l'Ascension a eu lieu à Madrid la réception extraordinaire du nonce de Sa Sainteté par les ministres. Les honneurs exceptionnels que ceux-ci ont accordés, puis le langage de ce prélat, pour parler comme les libéraux, tel est le sujet des conversations, ou plutôt telle est la question capitale du jour en Espagne.

Le discours du nonce n'a pas laissé de produire la plus vive et la plus salutaire impression. Le Saint-Siège, on le voit, n'a point abandonné les catholiques espagnols. Le Père commun des fidèles veille à ce qu'ils ne soient point surpris. On peut s'en convaincre par la version suivante, en même temps que la réponse de don Alphonse :

« Sire,

« Le Souverain-Pontife a daigné me con- » fier la haute mission de représenter sa per- » sonne sacrée et le Siège apostolique près de » Votre Majesté, entre les mains de qui j'ai

l'honneur de remettre les lettres pontificales qui m'accréditent en qualité de nonce apostolique.

« Par cette détermination prise en vertu des devoirs de son éminent ministère, le chef suprême de l'Eglise, le premier pasteur, poussé par les impulsions de son cœur paternel, a voulu tendre affectueusement la main à cette très-noble partie du troupeau catholique, afin de la relever de son abattement, et de réparer les calamités déjà si grandes et si nombreuses dont, pendant des années, elle a souffert les funestes effets. C'est avec non moins de satisfaction que le Saint-Père a voulu donner, en même temps, une nouvelle preuve de bienveillance et d'affection pour la personne de Votre Majesté et à toute sa famille, en la religion de laquelle il a confiance de voir pleinement accompli, au profit de l'Eglise, ses desirs et ses vœux, qui sont ceux de ce peuple éminemment catholique.

« En exprimant ces sentiments au nom de Sa Sainteté, remplir si grave mission est une pensée qui me comble de joie, et à la fois m'encourage dans la confiance où je suis, que la religieuse piété de Votre Majesté et son adhésion au Vicaire de Jésus-Christ contribueront efficacement à l'heureux résultat de ma difficile tâche, en rendant plus intimes et plus durables les relations entre cette cour et le siège apostolique.

« Quant à moi, je ne laisserai pas, quoique inférieure pour cette fin, de consacrer tous mes efforts à des intérêts de vitalité si précieux, autant pour l'Eglise que pour cette catholique monarchie, laquelle ne peut avoir de joyau plus éclatant pour sa couronne, ni d'appui plus solide pour son trône, que l'unité catholique qui, en d'autres temps, l'éleva à tant de gloire et à tant de grandeur. »

RÉPONSE DE DON ALPHONSE.

« Monsieur le nonce, je considère mainte- » nant, et je considérerai toujours comme » l'un des plus heureux jours de mon règne ce » jour-ci, qui me procure l'honneur de votre » présence dans ce palais. Je vois en cela la » réconciliation de l'Eglise, dont je suis fils, » avec la nation, dont je suis roi. A moi, cat- » holique, et à ma catholique patrie, il nous » manquait, à elle et à moi, ce que vous venez » de nous apporter, une preuve de l'affection » de Sa Sainteté, et pour ma personne et pour » ma famille, puis la bonne harmonie entre » mon gouvernement et le Saint-Siège, harmo- » nie que tant souhaitait avec moi la nation » espagnole. Soyez le bienvenu.

« Si quelque chose pouvait être ajouté à » ma satisfaction, ce serait assurément ce que » vous venez de me dire au nom de celui qui, » étant vicaire du Christ sur la terre, m'ac- » corda la grâce de m'assister, comme par- » rain, sur les fonts baptismaux. Je sais à » combien obligent la gratitude et l'affection. » Avec l'aide de Dieu, je dois tâcher de m'en » acquitter. Vous venez en Espagne, monsieur » le nonce, précédé de la haute réputation » d'être un insigne prélat. Cela facilitera l'ac- » complissement de votre importante mission : » comptez sur mon appui et sur la constante » coopération de mon gouvernement pour par- » venir à cette heureuse fin. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

PÊCHE DE L'ANGUILLE.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, la pêche de l'anguille continuera d'être tolérée, dans le département de Maine-et-Loire, un jour par semaine, pendant la période du 15 avril au 15 juin.

Cette pêche n'aura lieu que du coucher du soleil le mercredi jusqu'au coucher du soleil le jeudi.

L'emploi pour cette pêche de tout autre engin que celui dit bosselle est formellement interdit.

Le ministre de l'intérieur vient d'appeler de nouveau l'attention des autorités départementales sur les dangers résultant des inhumations trop précipitées et sur l'obligation qui s'impose par conséquent aux municipalités de se conformer strictement aux prescriptions de la loi relative à la constatation des décès.

Entrant dans les vues de l'Académie de médecine, le gouvernement aurait, au dire du *Journal des Débats*, organisé un véritable contrôle en imposant aux maires l'obligation d'adresser périodiquement aux sous-préfets, pour être transmis à la commission

d'hygiène de l'arrondissement, un état mensuel des individus décédés, en annexant à cet état tous les certificats des médecins qui auraient constaté les décès.

PROCES DU Travailleur.

Hier est venue, devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, l'affaire du Travailleur. Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier d'Angers* :

« Un public nombreux se pressait dans la salle des assises. M<sup>e</sup> Joly, du barreau de Versailles, et M<sup>e</sup> Robert, du barreau d'Angers, étaient assis au banc de la défense et ont plaidé pour MM. Pérignon, auteur des articles incriminés, et Dubreil, gérant du journal.

« M. le procureur général a vivement soutenu l'accusation. Dans un chaleureux et patriotique réquisitoire, l'éloquent magistrat s'est efforcé de démontrer combien étaient coupables ceux qui ne se servaient de leur plume que pour tromper et flatter basement le peuple en échange de fa-veurs qu'il accorde, hélas ! toujours trop aisément à de vils courtisans ; et quelle responsabilité incombait aux journalistes qui se prétendent les éducateurs du peuple.

« Nous apprenons, à l'instant de mettre sous presse, le résultat de l'affaire. Le jury s'est montré sévère : les dix questions qui lui étaient posées ont été résolues affirmativement, sans admission de circonstances atténuantes.

« En conséquence de ce verdict, la Cour a prononcé les condamnations suivantes :

« Contre M. Pérignon : 4 an d'emprisonnement ;

« Contre M. Dubreil : 3 mois de la même peine.

« Les prévenus ont été en outre condam- » nés solidairement : Pérignon à 3,000 fr. » d'amende, et Dubreil à 2,000 fr. »

CHOLET. — Nous lisons dans l'*Intérêt public* :

« Vingt-cinq élèves appartenant à l'im- » portante école de Grignon (Seine-et-Oise) » sont venus, le 5 mai, étudier la culture des » environs de Cholet.

« Ils étaient dirigés par MM. Dubost, pro- » fesseur d'économie et de législation rurales ; » Samson, professeur de zootechnie et de zoo- » logie ; Millot, professeur de technologie ; » Randoing, répétiteur d'économie et de légis- » lation rurales.

« Malgré le peu de temps qui leur avait » été accordé, ces messieurs ont pu remplir » leur mission et prendre un aperçu exact du » système de culture du pays.

« Les exploitations visitées ont été celles » de MM. Cesbron-Laveau, au Chêne-Lan- » dry ; Bouchet, à la Tricotière ; Camille Ri- » chard, au Pont-d'Oing ; Chevalier, à la Tre- » minière.

« Les membres de la division de Grignon » ont emporté de Cholet les meilleurs souve- » nirs, tant pour l'accueil gracieux et sympa- » thique qu'ils y ont reçu que pour la salu- » tation qu'ils ont éprouvée à visiter de ri- » ches exploitations.

« L'étonnement que ces messieurs avaient » d'abord éprouvé en voyant dans notre » contrée une culture aussi bien entendue et » d'un produit aussi élevé à l'hectare, a » cessé lorsqu'ils se sont aperçus que la pro- » duction animale y jouait le plus grand » rôle.

« Ce voyage d'exploration qui s'étend à » toutes les contrées de l'Ouest, est excessi- » vement intéressant au point de vue instruc- » tif des élèves ; car si ceux-ci acquièrent les » plus sérieuses connaissances théoriques » aux cours de leurs savants professeurs, ils » doivent prendre, là où ils les trouvent, les » saines pratiques indispensables à l'écono- » mie agricole, cette partie si difficile et si » positive de l'agriculture, consistant à faire » beaucoup avec peu et contribuant à anéan- » tir les errements des agriculteurs fanta- » sistes, dont le nombre tend heureusement à » décroître.

« Cette excursion m'a paru aussi devoir » mettre les élèves en garde contre des con- » clusions peut-être trop absolues contenues » dans les ouvrages de l'école, conclusions ré- » sultant certainement d'un seul genre de cul- » ture pratiqué à Grignon, en raison de con- » ditions géologiques susceptibles d'être modi- » fiées, mais non d'être changées.

« La source principale de la fortune pu- » blique existe dans le rendement de la terre ;

les questions agricoles deviennent de plus en plus à l'ordre du jour, à mesure que les habitudes de confortables, de bien-être augmentent chez nous; il y aurait donc intérêt à ce que des propriétaires aisés du pays envoyassent à cette école des jeunes gens qui, en voyant la science la plus complète, y acquiesçant le véritable esprit pratique et renonceraient à d'immenses services au pays en faisant disparaître les méthodes routinières et vicieuses, dont il n'est malheureusement pas débarrassé, mais qui tendent certainement à disparaître à mesure que le niveau intellectuel est élevé par l'instruction. — E. Giffard.

Nous trouvons dans l'Espérance du Peuple la note suivante relative au pèlerinage de Nantes à Rome :

Les compagnies de chemin de fer ont répondu favorablement à la demande de réduction de prix pour les pèlerins nantais.

Le voyage aller et retour de Nantes à Rome coûtera :

Première classe : 272 francs.

Deuxième classe : 200 francs.

Troisième classe en France, 2<sup>e</sup> en Italie : 176 francs.

Le pèlerinage ne peut avoir lieu que si le nombre des pèlerins atteint le chiffre de 400, fixé par les compagnies.

Il importe donc de se faire inscrire sans retard chez M. Mazeau, rue Saint-Pierre.

Le nommé Pérochon était jeune soldat de la classe de 1870, du département des Deux-Sèvres; il lui fut adressé un ordre de route à l'effet de se rendre à Niort, le 12 octobre 1870, pour être dirigé ensuite sur le 32<sup>e</sup> de ligne.

Pérochon se conforma à cet ordre; il vint à Niort le 12 octobre, assista à la revue de départ et fut incorporé dans un détachement qui devait partir pour le 32<sup>e</sup> de ligne; mais le jour même il abandonna le détachement dont il faisait partie et ne reparut plus depuis cette époque.

Les recherches faites contre lui étaient restées infructueuses lorsqu'il vint se constituer prisonnier à la gendarmerie de Tours, le 13 avril dernier.

Il a reconnu ces faits devant le conseil de guerre de Tours et a dit que ce sont les conseils de ses parents qui l'ont engagé à agir ainsi. Il résulte, en effet, des observations de la gendarmerie que Pérochon appartient à une famille dissidente et que son père paraît des plus fanatiques.

Le conseil a condamné l'accusé à la peine de un mois de prison.

#### LA FOIRE DE NIORT.

La foire de Niort du 7 mai a été bonne. Les bestiaux n'y étaient pas très-nombreux, mais enfin ils étaient en quantité suffisante pour répondre aux demandes, et ils se sont vendus en légère hausse. Nous n'en dirons pas autant de la race chevaline, qui a atteint des cours excessivement élevés. Les chevaux passables atteignent les prix de 1,000 à 1,200 fr., et les beaux trouvaient acquéreurs à 1,500 et même 2,000 fr.

Voici quelques renseignements sur les ventes de la foire :

Chevaux de luxe, 35; vendus 35, au prix moyen de 1,500 fr.

Chevaux ordinaires, 375; vendus 280, au prix moyen de 900 fr.

Mules, 25; vendues 15, au prix moyen de 800 fr.

Bœufs, 150; vendus 300, au prix moyen de 150 fr.

Vaches, 400; vendues 210, au prix moyen de 220 fr.

Genisses, 125; vendues 75, au prix moyen de 400 fr.

Veaux, 115; vendus 400, au prix moyen de 50 fr.

Moutons, 1,200; vendus 625, au prix moyen de 32 fr.

Chèvres, 94; vendues 50, au prix moyen de 45 fr.

Porcs, 350; vendus 140, au prix moyen de 1 fr. 40 le kilogramme.

La foire de mai a le privilège d'attirer chaque année une foule énorme. Non-seulement les chemins de fer amènent une grande quantité d'étrangers qui viennent assister à la foire en promeneurs et en curieux, mais tout le monde à la campagne possède un cabriolet ou un véhicule quelconque; alors, il n'est personne, ce jour-là, qui n'en profite à dix lieues à la ronde pour aller à Niort.

C'est aussi le Longchamps du Bas-Poitou. On accourt étaler, sous un beau soleil ou sous une pluie fine de printemps, de belles robes aux couleurs vives et tranchantes. La coiffe seule est restée paysanne; tout le reste du vêtement est à la dernière mode de la ville. Riche étoffe, coupe élégante, tout dénote la fortune et le luxe. Si les jeunes filles de la campagne ne sont pas dames complètes, c'est qu'elles ne le veulent pas ou que les parents ne le permettent pas. La beauté y gagne, car rien n'est plus piquant qu'une splendide robe de soie, avec dentelles, rubans et une coiffure du pays. C'est un contraste, mais contraste qui n'est pas sans grâce et sans charme.

#### L'ODYSSÉE D'HOMÈRE mise à la portée de tout le monde.

Par M. DABURON, ancien magistrat.

On lit dans la Province, de Bordeaux :

Il n'est pas assurément de question plus à l'ordre du jour que celle de l'instruction des masses. Examinées cependant sous toutes ses faces, elle n'a guère quitté, jusqu'à présent, le domaine de la spéculation générale et des vues d'ensemble, pour descendre aux détails des applications pratiques. Qui pourrait nier, toutefois, l'importance de celles-ci? Comment ne pas reconnaître qu'il est temps de s'en occuper? Les éléments de l'enseignement primaire dispensé aux nombreux élèves des écoles communales en France sont bien connus et l'expérience en confirme chaque jour l'utilité. Mais, sont-ils suffisants? Le cercle n'en saurait être irrévocablement fermé. Il y a là évidemment, au contraire, matière à améliorations, recherche et ouverture de nouvelles voies. Ces questions ont déjà occupé beaucoup de bons esprits et commencent à porter leurs fruits, comme nous allons le voir.

C'en est une, par exemple, tout-à-fait digne d'examen, que de chercher à combler l'intervalle immense qui sépare les notions rudimentaires de l'instruction au premier degré, des études du second, des humanités proprement dites. Initier, s'il se pouvait, et autant qu'on le pourrait, ceux qui ont reçu les premières, aux jouissances intellectuelles promises à ceux qui reçoivent les bienfaits des secondes, en leur offrant quelques-uns des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, en les mettant à la portée de leur intelligence comme de leur goût, ne serait-ce pas là une bonne et utile pensée?

Voici, entre autres sujets d'une pareille entreprise, une œuvre immortelle, celle du plus ancien et du plus grand de tous les poètes, l'Odyssee. Le nom de l'auteur est dans toutes les bouches; mais l'ouvrage demeure lettre close pour un certain nombre de personnes qui ne sauraient, si on ne les y aide, ni le comprendre, ni en sentir les beautés. Or, qu'un homme d'intelligence et de dévouement, tout à la fois, se propose cette tâche; qu'il cherche et trouve les moyens de porter à la connaissance de tous ces jeunes gens n'ayant reçu que l'instruction primaire, une production qui semblait exclusivement réservée aux plus heureux qui l'avaient franchie; qu'il recule ainsi les bornes trop étroites de leurs connaissances littéraires, en leur ouvrant de nouveaux horizons dans ce champ si vaste, ne serait-ce pas le cas d'applaudir à des efforts dirigés vers un tel but, lorsqu'il aura été atteint?

C'est précisément celui qu'a envisagé M. Daburon dans l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de l'Odyssee d'Homère mise à la portée de tout le monde. Ce titre n'est point une vaine promesse. La merveilleuse histoire du roi d'Ithaque, c'est-à-dire celle d'un héros aux prises avec toutes les épreuves qui peuvent assiéger l'homme réduit, pour les surmonter, à ses propres forces, est exactement retracée. Le récit est débarrassé de tout ce qui en ralentit la marche et quelquefois en affaiblit l'intérêt dans le poème lui-même.

D'un autre côté, tous les traits de mœurs et de costume qui marquent les temps et lieux ont été soigneusement conservés. Mais on a retranché avec scrupule ces tableaux dans lesquels le chantre de l'Iliade, puisant à pleines mains aux sources mythologiques, aurait pu offenser de jeunes et chastes yeux. Cependant, pour tout ce qui est nécessaire à l'intelligence par ce monde de lecteurs qui y étaient étrangers des choses de la fable, des explications indispensables leur sont offertes dans des notes pleines de clarté. En un mot, Homère abrégé ou plutôt condensé, mais avant tout expurgé, pouvant ainsi être mis dans toutes les mains, particulièrement celles de la jeunesse, telle est l'œuvre dans son esprit et dans son exécution.

On le voit donc; la route est désormais tracée, et comme elle est bonne et utile, le succès que nous n'hésitons pas à promettre à celui qui l'a, le

premier, parcourue, est de nature à encourager des imitateurs. Pourquoi, en effet, n'aurions-nous pas d'autres tentatives non moins heureuses à saluer de nos suffrages? Pourquoi, après Homère, Virgile, puis chez les modernes, Milton, le Tasse ne seraient-ils pas aussi l'objet de travaux semblables? On ne se serait pas douté peut-être qu'il y eût moyen d'ajouter encore à la notoriété, à la gloire de ces beaux génies, et voilà le moyen tout trouvé et, ce qui ne vaut pas moins, pour le grand avantage d'une nombreuse classe de nouveaux lecteurs.

#### Faits divers.

Le Journal d'Yssingeaux nous apprend qu'à la suite du conseil de révision, une rixe a eu lieu jeudi soir, à Montfaucon, entre les conscrits des communes de Riotord et de Dunières.

Ils venaient de quitter Montfaucon, lorsque, sur la route de Dunières, ces jeunes gens entamèrent une lutte à coups de pierres, à la suite de laquelle l'un d'eux a été grièvement blessé à la tête et plusieurs autres contusionnés. Avertie immédiatement, la gendarmerie est intervenue et a pu mettre la main sur trois des perturbateurs, qui sont maintenant écroués dans la maison d'arrêt de notre ville.

Il est à désirer que le tribunal fasse un exemple sévère qui mette fin à ces actes de sauvagerie et de brutalité, et apprenne à ces jeunes égarés à garder leurs projectiles et leur ardeur belliqueuse pour les ennemis de la France et non pour leurs compatriotes.

On apprend que neuf communes du département des Landes viennent d'être ravagées par la grêle.

Les désastres seraient immenses.

Un journal fait remarquer que le navire Schiller a péri à l'anniversaire même du jour où est mort, en 1805, le poète allemand, dont il portait le nom.

Le lieutenant Salvi, qui avait fait le pari de venir à cheval en quinze jours de Pesth à Paris, est parti samedi dernier, 8 mai.

Il monte un cheval pur sang hongrois, appartenant à un noble de ses amis.

Un cousin du comte Andrassy et plusieurs sportmen l'ont accompagné à quelque distance de la ville.

Il a à peu près soixante lieues de plus à parcourir que le lieutenant Zubowitch, qui, on se le rappelle, a fait le trajet dans un si court espace de temps. Son émule hongrois est attendu à Paris le 23. Plusieurs membres du Jockey-Club iront à sa rencontre le 23 mai.

Quand vous buvez du vin de quinquina, avez-vous réfléchi au chemin qu'a dû prendre la précieuse écorce de l'arbre des Cordillères pour arriver jusqu'au laboratoire de votre pharmacien?

Un article sur le trafic de l'Amazone, que publie la Revue des Deux-Mondes, va nous l'apprendre :

« Il faut d'abord que les cascarilleiros, comme on les appelle — ce sont généralement des Indiens ou des métis à demi-sauvages — s'en aillent à plusieurs milliers de pieds au-dessus du niveau de la mer chercher les calysaias au feuillage roussâtre et luisant. Traversant d'immenses vallées que baignent des vapeurs d'azur, ils escaladent les pentes abruptes, franchissent les torrents furieux, traversent le fourré de la forêt vierge. Pendant des mois, exposés à toutes sortes de fatigues et de dangers, ils peinent sous le poids de leur charge liée en faisceau, puis ils reviennent au hameau le plus proche déposer leur butin. »

Disons tout de suite que ces pauvres diables sont indignement exploités : on leur prend leur marchandise à moitié prix et, d'autre part, on leur compte au double et au triple, la poudre, le plomb et les provisions qu'on leur avance. Ce qui ne les empêche point de retourner à leur vie sauvage.

« L'écorce de quinquina ou cascarille, ainsi dérobée aux solitudes les plus effrayantes de la nature, est emballée par les

trafiquants dans de grands sacs de peau de bœuf non corroyée et transportée à dos de bêtes de somme jusqu'à la Paz, ville principale de la région; de là, on l'embarque au port péruvien d'Arica, pour l'expédition par le cap Horn à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord. »

Il est d'usage de mettre sur le compte de la lune les maléfices de la saison printanière. La lune rousse est le bouc émissaire sur lequel se portent les imprécations de ceux qui sont victimes des intempéries : qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il gèle ou qu'il y ait sécheresse, c'est sur le dos de la lune que tout retombe.

Il est curieux de savoir les différentes applications proverbiales auxquelles notre pâle satellite a fourni matière, comme aussi les comparaisons auxquelles la lune donne lieu dans le langage imagé.

On dit de quelqu'un qui a la figure large et la mine réjouie : C'est une lune, une pleine lune.

La lune de miel se dit des premiers jours du premier mois de mariage où tout est joie, bonheur, illusions pour les époux. Cette expression est imitée brièvement de ce proverbe arabe : « La première lune après le mariage est le miel, et celles qui suivent sont l'absinthe. » Le proverbe arabe peut paraître un peu rigoureux et absolu, car il n'est pas admissible que tout tourne à l'absinthe ou au fiel après les premiers jours du mariage.

Aboyer à la lune se dit d'une personne qui fait une sortie contre quelqu'un qu'elle ne peut atteindre, auquel il est impossible de faire aucun mal et qu'on menace en vain. On sait que les chiens, blessés par l'éclat de ses rayons, aboient souvent contre la lune.

Lorsque l'on a affaire à quelqu'un de bonne composition, qui entend vos paroles avec calme et accepte avec bonne humeur les propositions que vous lui adressez, on dit de lui : Il est dans sa bonne lune, et dans sa mauvaise s'il ne vous écoute pas.

On dit de telle personne : Elle a des lunes, c'est-à-dire elle change de caractère fréquemment, elle a des caprices, des fantaisies, des lubies, — expression dont on se sert en langage familier.

Tel homme d'affaires manque-t-il à ses engagements, prend-il la fuite et laisse-t-il penauds ses créanciers, on lui applique ce proverbe : Il a fait un trou à la lune. On donne à ce dicton l'origine suivante : Autrefois, le terme des contrats et des paiements était ordinairement fixé à la lune qui précède et détermine la fête de Pâques, avec laquelle commençait l'année. Or, les débiteurs qui ne payaient pas à cette échéance et qui faisaient banqueroute étaient supposés faire une brèche, un trou à la lune.

Prendre la lune avec les dents, c'est vouloir des choses impossibles à réaliser.

#### Dernières Nouvelles.

Le gouvernement se préoccupe de la date des élections pour le Sénat. Il est d'avis que cette date n'est pas indifférente, et qu'il y aurait plus d'avantage à l'avancer qu'à la reculer; en effet, le corps électoral appelé à y prendre part sera obligé de se déplacer pour aller au chef-lieu du département, et il ne serait pas pratique d'attendre les trop mauvais temps.

On sait que le cabinet ou du moins la majorité de ses membres était favorable au scrutin d'arrondissement. Ce mode d'élection ne semble pas gagner de terrain dans l'Assemblée.

Certains hommes des plus influents de la nouvelle majorité trouvent que le scrutin d'arrondissement laisse trop le candidat sous la dépendance de ses électeurs et qu'il lui enlève toute dignité.

Si le scrutin d'arrondissement était adopté, il y aurait à craindre que les classes élevées n'abandonnassent le terrain politique et la direction des affaires.

D'après des renseignements venus encore d'une autre source, et qui ne font que confirmer ceux que nous donnons plus haut, on songerait à faire les élections sénatoriales bien plus tôt qu'on ne le pense généralement.

On parle même du mois d'août.

On espère que le résultat des élections sénatoriales, s'il est bon, au point de vue du gouvernement bien entendu, pourra exercer une grande influence sur les élections législatives, et servir de guide aux électeurs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 (1). — Nos gravures: *Fleurs de mai*; — Les fêtes de Blois; — Inauguration de la statue de Berruyer à Marseille; — Le paysage au Salon; — Les fêtes d'Arles. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Un portrait de Jeanne d'Arc.  
Gravures: *Fleurs de mai*, d'après le tableau de M. Pallière. — L'Exposition de Blois: la grande salle des fêtes. — Inauguration de la statue de Berruyer à Marseille. — Salon de 1875: Choix de paysages. — Fêtes données à l'occasion de l'inauguration du nouveau pont construit sur le Rhône (2 gravures). — Un portrait authentique de Jeanne d'Arc. — Echecs. — Rébus.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lunds*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

Nous apprenons, avec plaisir, qu'une heureuse découverte vient d'enrichir la Thérapeutique d'un liquide jouissant d'une merveilleuse propriété; il enlève instantanément les Névralgies, les Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles, les plus rebelles. Le mode d'administration de ce nouveau médicament est assez singulier; on l'aspire à la manière du tabac à priser. En pénétrant dans les narines, il produit une agréable sensation, et enlève la douleur. On peut déjà, paraît-il, se procurer, chez tous les pharmaciens, ce produit auquel on a donné le nom de Philodonte.

**LA MAISON D. BAGLE**  
Transférée pour Agrandissement 46, RUE DU BAC  
OFFRE  
DES FACILITÉS PAIEMENTS EN PLUSIEURS TERMES  
sans augmentation de prix.  
LA M<sup>me</sup> D. BAGLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confiance, n'admet aucune condition qui elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.  
NOUS ENGAGEONS vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.  
SEULE FABRIQUE de  
**LA CÉLEBRE SILENCIEUSE**  
5 nouveaux perfectionnements  
Supérieure et plus complète que celle vendue par des dépôts 200 francs.  
L'écrit des 40 Guides et accessoires est donné gratis.  
SA QUALITÉ IRREPROCHABLE est garantie sur facture 4 ans.  
**LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS**  
AUX PRIX SUIVANTS:  
N° 1 : 200 fr. — N° 2 : 225 fr. — N° 3 : 250 fr.  
Complète des guides et avec nouveau Régulateur BREVETÉ.  
Assortiment de MACHINES à MAIN pour FAMILLES.  
En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros: 20 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.  
ENVOI DU CATALOGUE et Échantillons. D. BAGLE, 46, r. du Bac

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	63	95		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	715			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	647	50	
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	92	80		Crédit Mobilier. . . . .	220		5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	767	50	
5 % jouiss. novembre. . . . .	102	30		Crédit foncier d'Autriche. . . . .	550			Société autrichienne, j. janv. . . . .	662	50	
Obligations du Trésor, 1. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	353	50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		50	Est, jouissance nov. . . . .	548			Orléans. . . . .	308	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460		25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	968	75	3	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	302	75	
— 1865, 4 % . . . . .	487	50		Midi, jouissance juillet. . . . .	690		2	Est. . . . .	305		
— 1869, 3 % . . . . .	323	75		Nord, jouissance juillet. . . . .	1175		10	Nord. . . . .	306		
— 1871, 3 % . . . . .	297		1	Orléans, jouissance octobre. . . . .	918	75	3	Ouest. . . . .	302	50	
— 1875, 4 % . . . . .	452	50	1	Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill.	575			Midi. . . . .	303		
Banque de France, j. juillet. . . . .	3900			Compagnie parisienne du Gaz.	895		10	Deux-Charentes. . . . .	275		
Comptoir d'escompte, j. août.	582	50		Société Immobilière, j. janv. . . . .	40		1	Vendée. . . . .	187	50	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	482	50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	235			Canal de Suez. . . . .	506		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370										
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	910		25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 33 — — — — — soir,  
4 — 12 — — — — — express,  
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus.  
8 — 20 — — — — —  
9 — 50 — — — — —  
12 — 38 — — — — — soir,  
1 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

PURGE LÉGALE.

Notification a été faite, A la requête de: M. Jean-Pierre Charreau, propriétaire et maire de la commune de Saint-Paul-du-Bois, demeurant au bourg de ladite commune, agissant en sa qualité de maire de ladite commune de Saint-Paul-du-Bois, dûment autorisé, à l'effet des présentes, par arrêté préfectoral, en date du vingt-sept mars mil huit cent soixante-quatorze;

Elisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10, constitué pour lui; Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur; De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée d'un contrat de vente, passé devant M<sup>e</sup> Tahet, notaire à Vihiers, le premier juillet dernier, enregistré et transcrit, contenant vente par M. René-Jean Babin, notaire à Tigné, et dame Marie Guilbault, son épouse, demeurant à Tigné, au profit de la commune de Saint-Paul-du-Bois;

D'une parcelle de jardin, sise au bourg de la commune de Saint-Paul-du-Bois, faisant partie du numéro 79, section E, polygone 11, pour une contenance d'environ huit ares cinquante centiares, et tous les droits pouvant leur appartenir dans un réservoir placé au nord de ce jardin; cette parcelle joignant au levant le vendeur, au midi Guarichon, au couchant veuve Neau et jardin de la commune, au nord Glemain.

Cette vente a été faite pour le prix principal de six cents francs, outre les charges; ledit prix payable, sans intérêts, le premier novembre suivant; Avec déclaration à M. le procureur de la République que cette notification lui est faite pour qu'il ait à prendre, sur la propriété ci-dessus désignée, dans le délai de deux mois, telle inscription d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, cette propriété demeurera affranchie de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que l'ancien propriétaire de cet immeuble

est, outre M. Babin, vendeur, M. René-Gervais Babin, son père, propriétaire, décédé à Saint-Paul-du-Bois;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la commune de Saint-Paul-du-Bois, la présente notification sera publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le douze mai mil huit cent soixante-quinze. (265) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Bourrasseau, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré, et à la requête de M. François Canard, propriétaire, et maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, dûment autorisé à l'effet des présentes, par arrêté du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, en date du vingt-un août mil huit cent soixante-quatorze;

Elisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10, constitué pour lui;

Notification a été faite: A M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée d'un acte sous seings privés en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et transcrit, contenant cession à titre d'échange par M. Jean-Eugène Guillon, propriétaire, cultivateur, et dame Louise-Léontine Efray, son épouse, demeurant ensemble au canton des Pruniers, en la commune de Saint-Martin-de-la-Place, au profit de ladite commune de Saint-Martin-de-la-Place, d'une portion à prendre dans la direction du sud-ouest au sud-est, dans une pièce de terre labourable, située au canton des Pruniers, commune de Saint-Martin-de-la-Place, comprise au plan cadastral de cette commune sous les numéros 1046 et 1049, section C, cette portion destinée au redressement du chemin vicinal ordinaire de ladite commune, classé sous le numéro 4, d'une contenance de dix-neuf ares, et joignant par ses deux extrémités le chemin, et par ses deux côtés la pièce dont elle est distraite.

Contre la portion à délaisser par suite du redressement voté du chemin de forme irrégulière, commençant et se terminant dans la partie principale avec le terrain cédé par les époux Guillon, et par un appendice formant fer à cheval sur le domaine de ces derniers, cette portion d'une contenance de vingt-deux ares, et moyennant une soule de quatre cents francs à payer par la commune de Saint-Martin-de-la-Place aussitôt les formalités de transcription et de purge.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République, que la présente notification lui a été faite conformément à l'article 2194 du code civil pour qu'il ait à prendre, sur la propriété ci-dessus désignée, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugera convenables, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, cette propriété demeurera affranchie de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que le précédent propriétaire de cet immeuble est M. Marie-Eugène-Symphorien Gouin d'Ambrières, demeurant commune de Savennières;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, la présente notification sera publiée dans un journal judiciaire conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le douze mai mil huit cent soixante-quinze. (266) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 23 mai 1875, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit, Dépendant de la succession de M<sup>e</sup> Marie Péan, veuve Rathouis.

- 1<sup>o</sup> Une MAISON, à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 24; Sur la mise à prix de 3 600 fr.
  - 2<sup>o</sup> Une autre MAISON, n° 10, même rue; Sur la mise à prix de 800 fr.
  - 3<sup>o</sup> Et un JARDIN, sur la rue de l'Hôtel-Dieu; Sur la mise à prix de 1,200 fr.
- Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur. (248)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT. Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A VENDRE

D'OCCASION, Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Etat des Frères. IL A ÉTÉ PERDU, dans la nuit, une canne en jonc malague, avec une pomme d'argent. La rapporter au bureau du journal — Récompense.

WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser, les tondre. S'adresser rue Dacier, n° 11.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle.  
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 3, rue de la Paix

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES  
ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes. Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE  
ET  
TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris. LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires. La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.